



Légalisation du cannabis

La prévention, la réduction des méfaits et le traitement doivent être mis de l'avant

Québec, le 1^{er} décembre 2016 – En prévision de la loi sur légalisation du cannabis qui sera adoptée en juillet 2017, l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) invite le gouvernement fédéral à investir de façon proactive dans une approche de santé publique englobant la prévention, la réduction et le traitement des dépendances.

Les membres de l'AQCID travaillant auprès des différentes tranches de la population depuis plusieurs années reconnaissent l'importance de l'éducation, de la prévention et de la réduction des méfaits lorsqu'il est question de cannabis. « Aujourd'hui, les activités développées par nos organismes visent une consommation responsable et la conscientisation des impacts de la consommation », explique Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID.

L'AQCID demande au gouvernement de se positionner publiquement sur l'utilisation des revenus qui seront générés par la vente légale du cannabis. « Il est clair qu'un pourcentage doit être redistribué aux organismes du milieu de la prévention des dépendances qui font actuellement un excellent travail d'information auprès de la population. Par ces fonds supplémentaires, il sera possible de rejoindre un plus grand nombre de personnes et de développer des outils adaptés à la réalité des différents milieux », ajoute monsieur Marcoux.

Dans une étude récente, le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT), suite à l'analyse de l'expérience des États du Colorado et de Washington, appuie l'importance de miser sur une stratégie de communication visant à mieux faire comprendre les risques et méfaits associés à l'usage du cannabis¹. De son côté, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) conclut que l'État serait en mesure de financer des activités d'information pour contrer une hausse de la consommation du cannabis. Il est cependant recommandé que ces activités soient déployées avant que la légalisation ne soit effective².

À propos de l'AQCID

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) est une association nationale regroupant près d'une centaine d'organismes communautaires œuvrant en dépendance.

– 30 –

Source : Claudy Rivard, Responsable des communications
crivard@aqcid.com | Tel 418-682-0051 p.24 | Cell 418-998-0544

¹ Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, *Réglementation du cannabis : leçons retenues de l'expérience des États du Colorado et de Washington*, novembre 2015.

² Institut national de santé publique du Québec, *Légalisation du cannabis à des fins non médicales : pour une régulation favorable de la santé publique*, octobre 2016.